



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'énergie renouvelable

Deuxième session

Genève, 12-13 octobre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 12 octobre 2015 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Rapport sur la mise en œuvre du Plan de travail pour 2014-2015.
4. Progrès réalisés dans le développement des énergies renouvelables : messages clés et prochaines étapes à partir du rapport de situation en cours dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
5. Le rôle de la Commission économique pour l'Europe dans la réalisation de l'objectif du développement durable en matière énergétique et sa contribution à l'action mondiale pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, notamment dans le cadre de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
6. Forum international sur l'énergie au service du développement durable.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la Division CEE de l'énergie durable (<http://www.unece.org/energy/>), et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au plus tard avant la session, par télécopie (+41 22 917 0038) ou par courrier électronique à laurence.rotta@unece.org, avec copie à feei@unece.org. Avant la session, les représentants sont priés de se présenter, au moins une heure et demie avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir le plan sur le site Internet de la Division de l'énergie) afin d'obtenir un badge d'identification. En cas de difficultés, prière de contacter le secrétariat par téléphone (poste 75976 ou 74140).



7. Questions transversales et coordination des travaux sur l'énergie renouvelable.
8. Renouvellement du mandat et projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017.
9. Messages clefs du Comité de l'énergie durable.
10. Questions diverses.
11. Rapport de la réunion.
12. Dates de la prochaine session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Documentation : ECE/ENERGY/GE.7/2015/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

1. Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, en français et en russe et seront affichés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=35377>.

2. Élection du Bureau

2. Lors de la première session, le Groupe d'experts a élu à la présidence un représentant de l'Allemagne et à la vice-présidence des représentants de l'Azerbaïdjan, de la Bulgarie, du Bélarus, de la Croatie et de la Pologne, pour un mandat de deux ans. Il a invité des représentants de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et du Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) à s'associer aux travaux du Bureau pour deux ans. D'autres membres pourront être élus au Bureau par le Groupe d'experts.

3. Rapport sur la mise en œuvre du Plan de travail pour 2014-2015

Documentation : ECE/ENERGY/GE.7/2014/2 – Annexe I, Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sur sa première session.

3. Le Président et le secrétariat rendront compte au Groupe d'experts de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de travail pour 2014-2015, en soulignant les activités menées à bien, celles qui sont en cours et celles qui pourraient se prolonger durant la prochaine période biennale et s'inscrire par conséquent dans le mandat renouvelé du Groupe, et, le cas échéant, se refléter dans le Plan de travail pour 2016-2017.

4. Progrès réalisés dans le développement des énergies renouvelables : messages clefs et prochaines étapes à partir du rapport de situation en cours dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Documentation : ECE/ENERGY/2015/9 – ECE Renewable Energy Status Report- Key messages and progress.

4. Un exposé sur les conclusions essentielles et les prochaines étapes présentées dans le Rapport de situation de la CEE sur les énergies renouvelables actuellement en cours d'élaboration plantera le décor d'un débat sur les progrès réalisés dans le développement des énergies renouvelables au sein de la région. À l'aide d'exemples concrets, les experts donneront un aperçu d'ensemble du travail accompli dans les pays membres. Le Groupe d'experts examinera les domaines dans lesquels les interventions ont un impact important, ainsi que les questions essentielles pour le développement des énergies renouvelables.

5. À partir des réponses fournies à un questionnaire adressé aux principales parties prenantes d'un certain nombre de pays de la CEE, les auteurs du Rapport de situation sur les énergies renouvelables dans la CEE s'efforcent de cerner les populations de la région qui n'ont pas accès à l'énergie. Le Groupe d'experts est invité à en débattre et à proposer des moyens d'action pour faire en sorte que ces populations aient accès à des sources d'énergie renouvelables ou de substitution.

5. Le rôle de la Commission économique pour l'Europe dans la réalisation de l'objectif du développement durable en matière énergétique et sa contribution à l'action mondiale pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, notamment dans le cadre de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

6. Le Groupe d'experts examinera comment contribuer à la réalisation des objectifs de l'initiative de l'Énergie durable pour tous et de ceux qui ont été convenus ou sont en passe de l'être dans le cadre d'autres processus mondiaux, notamment le Programme de développement durable pour l'après-2015 et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

7. L'énergie renouvelable s'insère progressivement dans la panoplie énergétique mondiale, mais il reste encore beaucoup à faire. De nouveaux objectifs et de nouvelles cibles sont fixés à l'échelle mondiale, et les pays les reprennent à leur compte, s'engageant à œuvrer pour qu'ils se concrétisent. Le Groupe d'experts est invité à procéder à un échange d'expériences et d'enseignements tirés concernant les politiques dans le domaine des énergies renouvelables. Il est également invité à examiner les bonnes pratiques, les mesures les plus efficaces et les procédures à suivre pour la concrétisation des objectifs en matière d'énergie durable et pour la contribution aux efforts déployés en vue d'atténuer les changements climatiques grâce aux sources d'énergie renouvelables.

6. Forum international sur l'énergie au service du développement durable

8. Le Gouvernement arménien, cinq commissions régionales des Nations Unies, le bureau du PNUD en Arménie, le Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) organisent conjointement le sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui se tiendra à Erevan, en Arménie, du 29 septembre au 2 octobre 2015, afin d'examiner les progrès accomplis au regard des objectifs de l'initiative de l'Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU et de traduire en mesures concrètes la Déclaration commune des secrétaires exécutifs des commissions régionales des Nations Unies au cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable (la Déclaration d'Hammamet). Les participants rendront compte des résultats du Forum et en débattront, notamment en ce qui concerne les mesures pratiques devant améliorer sensiblement le recours aux énergies renouvelables dans les États membres de la CEE. Les participants seront consultés sur la tenue du septième Forum international.

7. Questions transversales et coordination des travaux sur l'énergie renouvelable

9. Les systèmes énergétiques à venir devront tenir compte des sources d'énergie renouvelables, et donc aussi d'un certain nombre de domaines qui sont en corrélation étroite avec l'énergie renouvelable, comme le logement durable, où entre aussi en ligne de compte l'efficacité énergétique, avec la possibilité de dégager du travail normatif la valeur ajoutée de l'adoption de normes CEE régissant les énergies durables sur le long terme.

10. Cette session traitera des liens avec d'autres domaines d'action de la CEE, tels que l'application aux sources d'énergie renouvelables de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales 2009 (CCNU-2009), l'interdépendance et la complémentarité de l'énergie renouvelable et du gaz, et la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles.

11. Le Groupe d'experts examinera des thèmes transversaux de ce type et donnera son avis sur la coordination à prévoir au sein du Comité de l'énergie durable, avec d'autres comités sectoriels de la Commission et avec les principales parties prenantes dans l'optique du projet de plan de travail.

8. Renouvellement du mandat et projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017

Documentation : ECE/ENERGY/GE.7/2015/3 – Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017.

12. À l'annexe II de sa décision relative au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/7), le Comité exécutif crée le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, auquel il confie un mandat approuvé jusqu'en décembre 2015, avec une possibilité de prorogation. Durant sa première session des 18 et 19 novembre 2014, le Groupe d'experts s'est mis d'accord sur le projet de plan de travail entériné par le Comité de l'énergie durable lors de la session qu'il a tenue du 19 au 21 novembre 2014 et approuvé par le Comité exécutif de la CEE le 10 février 2015.

9. Messages clefs du Comité de l'énergie durable

13. Le Groupe d'experts fera part de ses conclusions et recommandations spécifiques au Comité de l'énergie durable qui se réunira pour sa vingt-quatrième session les 18 et 19 novembre 2015. Lors de la session annuelle du Comité, le Président du Groupe d'experts, après renouvellement du mandat du Groupe et adoption du plan de travail pour 2016-2017, fera le point sur la situation de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE et sur le rôle de la CEE dans l'essor des énergies renouvelables parmi les États membres.

10. Questions diverses

14. Au moment de la rédaction du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point.

11. Rapport de la réunion

15. Le Président du Groupe d'experts et le secrétariat prépareront le rapport de la session, avec les conclusions et recommandations s'y rapportant, pour examen et approbation par les représentants.

12. Dates de la prochaine session

16. Il est proposé que la troisième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable se tienne à Genève les 20 et 21 octobre 2016.
